

Délibération n°12

L'AN deux mille dix-huit, le 11 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 5 septembre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
61

Date de convocation :
5 septembre 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
19 septembre 2018

PRESENTS :

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
M Laurent PALASSE, M Philippe SCHAAL, Mme Marie-Andrée BERKES, Mme Sylvie MOIGNOUX **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Christian ARVEUF, conseiller communautaire unique de LUSSAT, remplacé par M Laurent PALASSE, conseiller communautaire suppléant
- M José BELDA, conseiller communautaire unique de CHAVAROUX, remplacé par M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M François CHEVILLE
- M Philippe COULON, conseiller communautaire unique de ST-OURS LES ROCHES, remplacé par Mme Marie-Andrée BERKES, conseiller communautaire suppléant
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- M Stéphane FRIAUD, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Michèle GRENET, a donné pouvoir à M Jacquie DIOGON
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à M Pierre CERLES
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à Mme Catherine VILLER-MICHON
- Mme Michèle SCHOTTEY, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD

Objet :

**Espace Naturel Sensible (ENS)
colline de Mirabel – axe 5
Protéger l'environnement et
encourager l'utilisation durable
des ressources : demande de
subvention au titre du FEDER**

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Rapport n°12 – Espace Naturel Sensible (ENS) colline de Mirabel – axe 5 Protéger l’environnement et encourager l’utilisation durable des ressources : demande de subvention au titre du FEDER

Vu l’arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en Communauté d’Agglomération,
Vu la délibération 20180424.15 validant le plan de gestion 2018-2022 de l’Espace Naturel Sensible Mirabel de la colline de Mirabel,
Vu la délibération 20180703.11 attribuant le marché de gestion de l’ENS de Mirabel au Conservatoire des Espaces Naturels d’Auvergne,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant établi pour la période 2018-2022 :

Dépenses		Recettes		
Actions du Plan de Gestion ENS de Mirabel	251 992 €	FEDER*	111 175 €	(44%)
		CD 63	50 398 €	(20%)
		RLV	90 418 €	(36%)
		* soit 60% de l’assiette éligible de FEDER 185 292 €		
Total	251 992 €	Total	251 992 €	

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **approuve le plan de financement pour les actions du plan de gestion de l’ENS de Mirabel pour la période 2018-2022,**
- **approuve le dossier de demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et autorise Le Président à signer tout document relatif à ce dossier,**
- **Précise que la subvention FEDER demandée s’élève à 111 175 €, soit 60% du montant total éligible FEDER.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 septembre 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

